



# Informations des autorités communales à la population du village d'Alle

---

## **SUBVENTION 2016 : ASSURANCE MALADIE DES ENFANTS**

Selon disposition arrêtée par le Conseil, la Commune d'Alle attribue un subside pour l'assurance maladie des enfants.

Cette subvention est valable pour chaque enfant résidant dans la Commune, dès le mois qui suit sa naissance jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de laquelle il/elle aura atteint l'âge de 16 ans. Le subside alloué est de Fr. 7.— par mois et par enfant.

Le Conseil a décidé, lors de l'élaboration du budget 2013, de modifier la réglementation en la matière. Désormais, seuls les enfants au bénéfice de subsides cantonaux de caisse maladie ont droit à des subsides communaux.

Afin de valider les conditions d'octroi, vous voudrez bien vous munir de la police d'assurance 2016 de l'assurance maladie de vos enfants qui précise le subside cantonal, et de la décision d'octroi de la caisse de compensation du Jura à ce sujet.

Nous vous remercions d'avance de contrôler vos documents avant de vous présenter à la recette communale, jusqu'au vendredi 14 juillet 2017.

## **UTILISATION DES BORNES HYDRANTES - DIRECTIVES REMPLISSAGE DES PISCINES - RAPPEL**

Toute utilisation de bornes hydrantes est strictement interdite sans l'accord des Autorités communales, tous domaines confondus (industrie, artisanat, agriculture, privé...)

Par décision du 20 juin 2002, le Conseil communal d'Alle a arrêté les dispositions suivantes :

1. Les propriétaires qui souhaitent remplir leur piscine privée en utilisant une conduite en courses incendie doivent prendre contact avec M. Romain Gurba, responsable du service des eaux ([eaux@alle.ch](mailto:eaux@alle.ch)).
2. Ils sont tenus d'indiquer au responsable le volume d'eau en m<sup>3</sup> utilisé. Ce dernier sera facturé par la Recette communale à raison de CHF 1.80 le m<sup>3</sup> (prix 2017).

Les présentes dispositions visent à gérer la distribution d'eau de manière équitable et selon le principe du consommateur payeur. Nous remercions les propriétaires concernés de leur compréhension.

## LA RECHERCHE DES FUITES D'EAU

Le Conseil Communal a entrepris des efforts ces dernières années pour réduire le taux de fuite sur le réseau d'eau potable. Celui-ci a notamment été équipé de capteurs qui permettent de détecter plus rapidement les pertes d'eau dans le terrain.

Parallèlement à cette démarche et en raison du manque actuel d'eau potable, vu les périodes de sécheresse subies, le conseil communal encourage les usagers à faire preuve de modération dans leur consommation d'eau potable.

Avec l'arrivée des beaux jours, ces mesures concernent en particulier le remplissage des piscines et l'arrosage de pelouses. Chacun peut aussi faire des gestes simples au quotidien pour économiser cette ressource vitale. Bien entendu, la situation actuelle ne préfigure en rien de l'avenir et pourra se modifier en fonction de la météo et des précipitations espérées ces prochaines semaines.

De plus, depuis la fin de l'hiver (gel et dégel), le réseau d'eau a été mis à rude épreuve (conduites). Plusieurs fuites sur celui-ci ont été réparées. Néanmoins, certaines restent pour l'heure introuvables. Nous vous demandons de bien vouloir contrôler tous bruits suspects sur votre arrivée d'eau (compteur) et le cas échéant de nous en aviser (secrétariat ou service des eaux). D'avance nous vous remercions de votre collaboration.

## RIVIÈRE « ALLAINÉ » AU CENTRE DU VILLAGE

Il est interdit de jeter quelconques déchets dans le but ou non de nourrir tout type d'animaux !

## TRANQUILLITÉ PUBLIQUE – ENGIN MOTORISÉS

Selon article 56 du règlement communal de police locale du 22 octobre 1992, l'utilisation des tondeuses à gazon, à moteur à explosion, des motoculteurs, des tronçonneuses et de tout autre moteur bruyant (nettoyeur à haute pression – kärcher) **est interdite** le dimanche et les jours fériés, ainsi que les autres jours **entre 12 heures et 13h30, et de 20 heures à 9 heures**.

**SERVICE DES INFRASTRUCTURES, COMMUNE D'ALLE**  
**« DÉPÔT DE PLANS » - PORTE D'ENTRÉE « EST »**  
**(Publication dans le Journal Officiel du 14 juin 2017)**

Conformément à l'article 33 de la loi sur la construction et l'entretien des routes du 26 octobre 1978, les plans d'aménagement suivants :

RC 247 Alle, Porte d'entrée Est (Rte de Miécourt) - Secteur « La Fenatte »

Sont déposés publiquement du mercredi 14 juin au vendredi 14 juillet 2017 au bureau communal d'Alle où ils peuvent être consultés.

Les oppositions écrites et motivées sont à adresser jusqu'au 14 juillet 2017 inclusivement, au secrétariat communal d'Alle.

**SUCCÈS INDIVIDUELS 2016-2017**  
**SUR LES PLANS SPORTIF, MUSICAL ET CULTUREL**

Pour la vingt-neuvième année consécutive, le Conseil communal organisera une rencontre afin de marquer, à titre symbolique, les succès remportés de juillet 2016 à juin 2017.

Si durant le deuxième semestre 2016 et le premier semestre 2017, vous avez remporté un titre au niveau sportif, musical ou culturel et désirez en être récompensé-e, nous vous invitons à vous inscrire au moyen du bulletin ci-dessous. Les prix seront décernés lors de la fête du village.

✂ ----- ✂

Bulletin d'inscription à envoyer au Secrétariat communal, Rue de l'Eglise 5, Case postale 59, 2942 Alle, ou à glisser dans la boîte aux lettres extérieure de la mairie, jusqu'au vendredi 14 juillet 2017 au plus tard.

NOM & PRÉNOM ..... ÂGE .....

ADRESSE/DOMICILE .....

SUCCÈS MÉRITOIRES     Sportif     Musical     Culturel  
                                  Cantonal     Romand     Fédéral  
                                 Catégorie     Junior     Actif/Active

RANG ..... NOMBRE DE PARTICIPANTS .....

GENRE DE DISCIPLINE .....

DATE .....SIGNATURE .....

## **SPECTACLE DE CIRQUE**

A l'occasion de ses quarante ans, l'école organise 3 soirées de spectacles de cirque à la salle des Fêtes avec l'ensemble des élèves répartis sur les 3 soirs.

**Le jeudi 22 juin à 19h**  
**Le vendredi 23 juin à 18h**  
**Le samedi 24 juin à 18h**

Entrée libre, cantine et restauration,  
préparée par les commerçants du village, à disposition.

Une collecte est prévue à la fin du spectacle.

Nous vous encourageons à venir nombreux  
admirer et applaudir les enfants du village.